

Stratégie nationale bas-carbone n°3 et projet de décret associé | Consultations publiques

Stratégie nationale bas-carbone n°3 et projet de décret associé

Energie et Climat

Consultation du 05/06/2026 au 05/07/2026 réalisée au titre de l'article L. 123-19-1 du code l'environnement.

SNBC3 / Consultation publique / CADE / Mai 2026.
Contribution du CADE - Collectif Associations Défense
Environnement / Pays Basque Sud des Landes



Président : Victor Pachon / Mouguerre PA / cadelgv@gmail.com

La SNBC3, c'est Non.

Le carbone de nos forêts ne peut et ne doit pas devenir un substitut aux énergies fossiles.

Détourner les usages locaux de la ressource bois - chauffage individuel, scierie, menuiserie- pour permettre aux touristes d'aller en vacances au bout du monde est inacceptable.

Dans les Pyrénées Atlantiques, depuis 3 ans, le CADE, en partenariat avec d'autres réseaux associatifs locaux, participe activement aux consultations concernant plusieurs grands projets industriels. Ceux ci auraient globalement besoin d'environ 1 million de tonnes de biomasse, très majoritairement forestière, pour produire des carburants, de la chaleur industrielle et du biochar..

Au vu de nos analyses et réflexions, argumentées, sur ces projets concrets, nous exprimons un avis très négatif sur la pertinence des analyses et des objectifs de la SNBC3.

Dans les Pyrénées Atlantiques et en Nouvelle Aquitaine, comme ailleurs, le patrimoine forestier est affaibli par le réchauffement climatique, ce qu'a techniquement confirmé et chiffré l'IGN.

Ce territoire est caractérisé par de vastes forêts identitaires de plaine comme de montagne. Il est réputé pour le dynamisme de ses industries forestières.

Or nous constatons avec inquiétude une mortalité des arbres déjà très visible, des incendies plus fréquents et un élargissement des attaques sanitaires, avec en particulier l'arrivée du Nématode dans les forêts résineuses... Certains territoires de la Région sont déjà en quasi puits de carbone négatif, comme en Limousin.

Dans ce contexte, la FIBNA, l'inter-profession des entreprises régionales de la filière bois, a confirmé ses très vives inquiétudes sur les conséquences délétères de la concurrence qui s'installerait si ces projets se concrétisaient.

Les citoyens, eux, perçoivent clairement les menaces qui s'intensifient sur leur patrimoine forestier. Ils ne comprennent pas que l'on puisse couper des arbres pour faire voler des avions, pour transporter des touristes au bout du monde. Ils n'accepteront pas que les ressources bois de leur territoire soient détournées de leurs usages locaux et en particulier du chauffage bois individuel très apprécié et utilisé en zone rurale, et ce pour des usages non essentiels.

Le CADE souligne que le rapport présentant la SNBC 3 identifie à notre avis un potentiel de la ressource bois mobilisable irréaliste. Il minimise le constat de la dégradation déjà en cours du patrimoine forestier.

De plus le scénario de référence du réchauffement climatique qui est retenu pour la SNBC 3 est manifestement trop optimiste comme le confirme les derniers travaux de suivi de l'évolution du réchauffement. Chacun sait aujourd'hui que l'objectif de maintenir un réchauffement limité à 1,5° en 2050 ne peut plus être atteint. Et l'arrivée du cycle El Nino entraînera des chocs thermiques très déstabilisateurs pour le patrimoine forestier comme pour les activités du pays.

Quant aux politiques publiques identifiées pour accompagner l'adaptation des forêts aux conséquences du réchauffement, elles sont plus incantatoires que réalistes. D'une part les délais affichés sont irréalistes pour espérer respecter les objectifs des volumes de plantations d'arbres, de reconversion des forêts dégradées, de développement de haies, de diversification des essences forestières, de mobilisation des petits propriétaires privés ...D'autre part, même si ces délais pouvaient être respectés, leurs effets concrets ne pourront se constater qu'au delà de 2050 compte tenu du cycle long de ces écosystèmes et des résistances sociologiques et culturelles des populations.

Dans un tel contexte, élargir les usages de la biomasse forestière pour produire du kérosène, développer la production d'éthanol forestier et de la chaleur industrielle, c'est, pour nous, irresponsable. D'autant que, physiquement, le temps nécessaire au restockage du carbone forestier mobilisé pour produire ces énergies de substitution se compte en plusieurs dizaines d'années. A l'échéance de 2050 il n'y aura donc, concrètement, pas de décarbonation du transport et de l'industrie grâce à ces substituts d'énergie issus de la biomasse forestière.

La SNBC 3 prend le risque d'accélérer la dégradation du patrimoine forestier et de déstabiliser l'économie régionale de la filière bois pour un bénéfice carbone qui serait nul.

Le CADE, attentif aux intérêts de la population locale, condamne le risque évident de détournement de la ressource bois locale. Pour satisfaire les besoins en bois de ces énergies nouvelles largement subventionnées par l'Etat, ce sont les particuliers qui se chauffent au bois, notamment dans les communes rurales et les petites villes, mais aussi les industries bois et en particulier les petites entreprises locales, qui vont connaître des difficultés d'accès à la ressource bois. Et elles vont devoir la payer de plus en plus cher.

C'est inacceptable.